

Avis de convocation

Assemblée générale extraordinaire

21 juin 2018, 19 h 30

108, rue Fraser, Rivière-du-Loup, G5R 3Y7

Chers membres d'OBAKIR, vous êtes cordialement invités à une assemblée générale extraordinaire afin d'approuver la proposition du comité exécutif de modifier les règlements généraux de l'organisme. Les 2 conséquences principales de ces modifications sont :

- La création de table de concertation
- La diminution du nombre d'administrateurs

À cet effet, **le conseil d'administration actuel constitué de 21 postes votants, passera à 9 postes** établis selon une certaine représentativité du territoire ;

- Secteur municipal : élus ou représentants désignés.
- Secteur économique : agriculture, foresterie, entreprises.
- Secteur communautaire : Première nation malécite de Viger, OBNL, institution d'enseignement, représentant d'association de lac, citoyen.

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel d'OBAKIR, il en a la responsabilité légale et s'acquittera de l'ensemble des tâches administratives (en remplacement du comité exécutif)

Afin de favoriser la concertation et la mobilisation des différents usagers de l'eau, au moins une table de concertation distincte sera créée dans le but de favoriser la saine gestion de l'eau par bassin versant. La table de concertation tiendra **un rôle consultatif**, émettra ces recommandations au conseil d'administration et prendra position sur différents dossiers touchant l'eau du territoire. **La table de concertation sera responsable des grandes orientations pour l'OBV.**

Au plaisir de vous compter parmi nous !